

être discuté lors d'un débat plus prolongé auquel participeraient d'autres députés. Il sera renvoyé au comité, mais nous voulons un débat complet. Le renvoi au comité ne signifie pas un vote, sauf en principe, et certainement pas pour le bill dont nous sommes saisis. Je dirai donc que je suis prêt à discuter du bill avec le ministre au comité, mais il devra assurément être amélioré.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, mes collègues ont dit que l'effet général des nouvelles mesures économiques des États-Unis sur l'industrie canadienne en général pourrait être considérable. En outre, ils ont exposé les mesures présentées aujourd'hui pour faire face à certains problèmes. Mais tout d'abord, je voudrais souligner qu'à cause de la nature de la production et du commerce agricole et des modalités suivant lesquelles le commerce a évolué au cours des années, l'effet des mesures prises par les États-Unis sur notre industrie agricole pourrait être particulièrement grave.

C'est que pour beaucoup d'importants produits agricoles, le marché n'est pas simplement canadien ou américain, mais plutôt nord-américain. Les échanges s'effectuent dans les deux sens par delà la frontière, suivant la demande et l'offre et suivant les besoins régionaux particuliers. Pendant les années d'après-guerre, les négociations ont amené la baisse réciproque des tarifs. Par exemple, lorsque les réductions tarifaires découlant des négociations Kennedy seront pleinement en vigueur, le tarif applicable aux pommes, dans les deux sens, sera réduit, et celui qui frappe le porc diminuera de $\frac{1}{2}$ c. la livre. Les produits de l'érable et de nombreuses graines fourragères seront exempts de droits. Voilà des exemples d'articles pour lesquels le commerce dans les deux sens est important et notre avantage mutuel était de réduire progressivement les tarifs en l'occurrence. Pour certains de ces articles, telles les pommes, nous comptons que le tarif sera réduit à néant à compter du 2 janvier 1972. Bien entendu, si la chose arrive comme les États-Unis l'ont annoncée, nous espérons qu'il y aura exemption complète des répercussions ou, bien plus, de l'application de la surtaxe, car on ne l'a fait porter sur aucun des produits agricoles qui entraînent aux États-Unis en franchise. En outre, pendant les récentes négociations Kennedy...

L'hon. M. Stanfield: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Olson: Oui.

L'hon. M. Stanfield: Ce bill serait-il de quelque assistance?

L'hon. M. Olson: Si, monsieur l'Orateur, ce bill apporte indiscutablement une certaine aide comme le font d'autres mesures dont je parlerai. Ce que je veux dire c'est que les États-Unis prévoient la suppression de tous droits sur certains produits à partir du 2 janvier prochain dans le cadre des négociations Kennedy. Si cela se produit, et selon la formule qu'ils appliquent actuellement, il leur faudra non seulement supprimer ces droits mais aussi la surtaxe car il s'agirait de marchandises pénétrant aux États-Unis exempts de droits autres que la surtaxe.

Une voix: Duquel?

[L'hon. M. Lambert.]

L'hon. M. Olson: Des deux. Au cours des récentes négociations Kennedy et du fait de la position prépondérante des États-Unis dans nos exportations, nous avons conduit nos négociations relatives aux produits agricoles autres que les céréales en tenant largement compte de ce facteur. Ainsi, toute mesure telle que la surtaxe américaine de 10 p. 100, qui perturbe cet équilibre établi depuis longtemps, ne peut avoir que des effets néfastes sur le commerce agricole.

A bien des égards, nous sommes chanceux d'être si près d'un marché de 200 millions de consommateurs. Mais dans la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, cette proximité même et la disproportion relative de nos deux marchés jouent contre nous. Dans le cas de beaucoup de nos produits, les prix que reçoivent les producteurs des deux pays sont établis sur le marché continental ou nord-américain. Ainsi, lorsque la circulation commerciale normale est interrompue et que nos producteurs sont obligés de réduire leurs prix pour pouvoir exercer une concurrence, ce n'est pas seulement la quantité exportée qui est touchée, mais aussi tous les produits canadiens de commercialisation. Les différences frontalières ont une répercussion dans tout le marché canadien. Néanmoins, indépendamment des fluctuations commerciales et des éclatements qu'elles entraînent, la moisson et la commercialisation des récoltes—plus particulièrement des fruits et légumes—doivent se poursuivre lorsque les récoltes arrivent à maturité. Il faut vendre le bétail et la volaille lorsqu'ils atteignent le poids commercial.

Considérant plus particulièrement les deux principaux aspects du problème dans le domaine agricole—la surtaxe sur les importations et le gel des prix—je crois que maintenant ce dernier ne semble plus poser de problème aussi complexe qu'on ne l'avait cru d'abord. Il y a deux raisons à cela. Les produits agricoles bruts qui, d'après leur définition demeurent essentiellement inchangés du producteur au consommateur, ne sont pas assujettis à ce gel. Le classement, le lavage et l'emballage ne sont pas censés être des opérations de transformation aux fins du gel des prix. De nombreuses exportations telles que les fruits, les légumes et les œufs ne seront pas assujettis au gel des prix. Autre élément important: les prix seront gelés au niveau de celui qui s'appliquait à une proportion importante des ventes au cours des 30 jours précédant le 15 août ou de celui auquel le produit se vendait le 25 mai 1970, en prenant le plus élevé des deux.

Ainsi, il y a place pour une augmentation des prix de certains produits canadiens avant qu'ils n'atteignent leur plafond, et je pense en particulier au porc qui constitue l'exemple le plus frappant puisque son prix a fléchi ces dernières semaines au-dessous du niveau qu'il avait atteint en mai 1970 pourvu, bien entendu, que les conditions du marché justifient une telle augmentation.

• (9:20 p.m.)

Voyons, par exemple, de quelle manière le prix du porc s'en ressentira. Les députés sont bien au courant que le porc se vend et s'est vendu à bas prix. On prévoit néanmoins des prix plus soutenus. Cette tendance s'est manifestée, bien sûr, durant les six dernières semaines environ, mais les prix se raffermissent. Donc, on prévoit des prix soutenus allant de pair avec une amélioration de l'approvisionnement au cours de cet automne. Les éle-